

signalé cette situation aux Nations Unies. Jusqu'ici, cependant, il n'a pas demandé une réunion du Conseil de sécurité. Si, en fait, les Cambodgiens croient qu'on les a envahis, nonobstant l'opinion exprimée par le président Nixon, ils peuvent certainement saisir le Conseil de sécurité de cette affaire.

Il est aussi difficile que jamais de traiter aux Nations Unies la situation dans le Sud-Est asiatique. Plusieurs des parties en cause ne sont pas membres de l'ONU. Ni le Vietnam du Nord ni le Vietnam du Sud, comme l'a dit le député de York-Sud, n'y sont représentés, et, comme on le sait, c'est la République de Chine, et non la République populaire, qui occupe le siège de la Chine. En outre—et je signale à la Chambre—l'élément communiste du conflit a toujours vigoureusement rejeté la compétence des Nations Unies en ce qui concerne la guerre du Vietnam.

M. Lewis: Cela va de soi.

L'hon. M. Sharp: Je dis simplement à la Chambre qu'il est difficile dans ces conditions de trouver que c'est ce qu'on aurait de mieux à faire aujourd'hui, à cause de l'opposition manifestée par une des parties, au conflit. Pour le moment, il y a peu d'espoir que le Conseil de sécurité soit saisi de la situation au Cambodge, mais on pourrait peut-être avoir recours à d'autres mécanismes des Nations Unies.

Je repousse cette suggestion. Dans le passé, l'envoi par le secrétaire général d'un représentant personnel aux régions agitées s'est révélé utile. A mon avis, une telle intervention serait probablement aussi utile à l'heure actuelle. Au fond, tous ces efforts ne porteront leurs fruits que lorsque les différentes parties consentiront à négocier. Tant que les parties ne seront pas disposées à étudier le contentieux, une conférence du genre de celle de Genève ou quelque autre formule ne peut pas leur être imposée. Dès qu'une lueur d'espoir pointerait à cet égard, le Canada et, en vérité, les autres gouvernements intéressés pourront faire un apport utile. Entre-temps, nous devons nous borner à presser les parties d'ouvrir le dialogue. Mais imaginer que des pays non impliqués dans le conflit pourront le régler c'est, de toute évidence, manquer de réalisme. Il faut la volonté de négocier; il faut la volonté de s'entendre. Dans le cas présent, monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre que le gouvernement canadien souhaite vivement que ces heures terribles que connaît l'Indochine prennent fin dans le plus court délai. Nous ne négligerons aucun effort.

La Chambre, j'en suis persuadé, appuiera le gouvernement dans son intention d'éviter ce qu'on pourrait appeler des gestes de pure forme. J'espère que la Chambre nous appuiera aussi lorsqu'il s'agira d'être ferme et même lorsqu'il faudra user de cette diplomatie silencieuse dont on se moque si souvent mais qui fait partie de tout travail efficace pour la paix.

• (4.00 p.m.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Dans tout le pays, voire dans le monde entier, monsieur l'Orateur, l'humanité est aujourd'hui en proie à la crainte et il me semble que nous devrions nous modérer et ne pas nous laisser aller à des propos incendiaires. Je suis sûr que le député de York-Sud (M. Lewis) va regretter, en se relisant, les déclarations qu'il s'est permises aujourd'hui.

M. Lewis: Pas du tout.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma foi, il y a des gens pour qui le sens commun ne dira jamais rien. Je tiens à lui rappeler que son parti, au Royaume-Uni, ne s'est pas engagé comme il l'a fait ici à la Chambre dans son discours ou son intervention. Il possède l'éloquence d'un tribun et l'art de la controverse que j'ai toujours admirés, mais sa façon de réagir devant la situation dramatique où se trouve l'humanité aujourd'hui était dénuée de la maîtrise de soi qui s'impose.

M. Lewis: Et dont le très honorable représentant fait toujours preuve.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas pu saisir le sens de cette intervention. Selon toute apparence, le député est déjà vexé. C'est ce que laisse entendre son intervention. Je l'ai écouté, alors qu'il passait en revue toute la gamme des condamnations socialistes des États-Unis, et on se demande qui est dans le tort. Je ne suis pas de ceux qui n'ont jamais eu maille à partir avec les États-Unis. Le département d'État s'est immiscé dans les affaires du Canada en 1962 et en 1963 d'une façon absolument injustifiable. Mais ce n'est pas par des discours incendiaires, si attrayants qu'ils puissent paraître en manchettes dans les journaux, que nous améliorerons la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Ne dirait-on pas que les États-Unis sont devenus pour ainsi dire un criminel au ban des accusés? Il y a bien des choses que l'on désapprouve,